



Billet d'avion et hospitalisation

Par **romy**, le **11/12/2008** à **20:21**

bonjour,

mon amie a achete un billet d'avion pour saint martin, caraibes, sur internet, suite à des problemes de sante qui ont nécessité son hospitalisation, j'ai resilié son billet plusieurs jours avant la date prévue de départ, il ne s'agissait pas d'un voyage A/R en promotion mais d'un aller simple

la compagnie refuse de rembourser le billet ou de changer la date de départ.

est ce légal ? ne sont ils pas tenu de changer la date du vol la personne etant hospitalisée ?
merci de me tenir informé

Par **chaber**, le **12/12/2008** à **07:57**

Aviez-vous souscrit une assurance annulation de voyages?

Par **romy**, le **12/12/2008** à **18:04**

non et la carte bleue n'est pas gold donc ils ne couvrent pas le prejudice, cela signifie t il qu'il faut souscrire une assurance pour pouvoir modifier la date d'un vol en cas d'accident ?

Par **chaber**, le **13/12/2008** à **06:16**

Il est toujours prudent de souscrire ce type d'assurances annulation de voyage qui pallie à votre problème. L'hospitalisation imprévue est en effet prise en charge par ce type de garanties.

Les grandes compagnies acceptent parfois de reporter le vol mais il faut galérer.

Par **romy**, le **13/12/2008** à **10:31**

merci pour vos reponses, dans ces conditions, est il alors possible de vendre ou donner un billet d'avion qu'on ne peut pas utiliser ?